

Dégel du point d'indice... rien n'y est à ce stade.

La ministre de la transformation et de la fonction publiques a annoncé lundi 14 mars par voie de presse le dégel du point d'indice d'ici l'été. Malgré un préavis de grève sur ce sujet salarial, préavis qui l'obligeait à négocier, c'est uniquement en réponse à l'interpellation des organisations syndicales lors d'une réunion vendredi (18 mars) qu'Amélie de Montchalin les a clairement informées.

Si le caractère électoraliste de l'annonce faisait peu de doute, les quelques propos tenus vendredi ont montré une nouvelle fois à quel point la situation des agent-es publics est méprisée.

La ministre a ainsi indiqué que de négociations avec les organisations syndicales, il n'y aurait pas. Les seules discussions se feront avec les employeurs.

Elle a par ailleurs confirmé que rien n'interviendrait avant l'été pour des « raisons budgétaires ».

Exit donc toute négociation avec les organisations syndicales pourtant porteuses de nombreuses propositions sur le sujet...

<https://solidaires.org/Fp-Annonce-de-degel-du-point-d-indice-a-ce-stade-rien-n-y-est>

Retour sur le groupe de travail du 17 février 2022

Le jeudi 17 février s'est tenu un groupe de travail entre les organisations syndicales de la DG et la direction. Cette réunion a été l'occasion de présenter le bilan social 2020 de la DG, de parler de la gestion du Covid avec le conseiller de prévention ainsi que de l'annonce du plan Bercy Vert 2022 à l'Insee.

Le bilan social 2020 de la DG

Chaque année le bilan social de la DG est présenté aux organisations syndicales. Il s'agit de [la déclinaison locale du bilan social de l'Insee](#) qui présente des données sur le millier d'agents de la DG (nombre, catégorie, âge, statut, concours passés et réussis, etc.) Ce bilan sera bientôt disponible aux agents [sur l'intranet](#).

À partir de la présentation qui nous a été faite, nous pouvons tirer 3 constats principaux sur l'évolution de la démographie de la DG.

D'abord bien entendu les baisses d'effectifs continuent avec 50 agents de moins à la DG entre 2018 et 2020, dont 20 au SG et 12 à la DDAR, cela dans un contexte

Sommaire

- **Retour sur le groupe de travail du 17 février 2022**
- **Le Covid n'a pas disparu**
- **Forfait mobilité durable à l'Insee**
- **Macron, Péresse, Zemmour et Le Pen : des programmes contre les intérêts des salariés en général, et des fonctionnaires en particulier**
- **La situation à Calais : des méthodes de dissuasion sans cesse plus répressives**

d'augmentation des missions de l'Insee. Le résultat de l'enquête par mail du DUERP qui évalue les risques psychosociaux des agents nous permettra d'évaluer l'impact de ces baisses d'effectifs sur la santé des agents et de repérer si besoin les services ou directions à risques (notamment de burnout).

Deuxième constat : parmi ces baisses d'effectifs les agents de catégorie C sont particulièrement touchés : les C étaient 75 en 2018 à la DG et ne sont plus que 49 en 2020. Le projet de loi finance 2022 va d'ailleurs dans le même sens, [avec sur une seule année une perte au niveau national de 45 agents de catégorie C non remplacés](#).

Nous ne voulons pas que la DG soit « réservée » aux seuls A et A+. Si pour la direction les travaux qu'occupaient les adjoints administratifs se réduisent, alors c'est qu'il faut permettre leur promotion en tant que contrôleurs.

Enfin dernier constat : les disparités de part de femmes entre les différentes directions reste encore absurde, avec des taux de féminisation qui vont de 61,5 % au SG à 28,2 % à la DSI. Pire encore : on s'aperçoit que la part des femmes chez les A/A+ diminue dans le temps et par classe d'âge : en 2020 par exemple il n'y a que 36 % de femmes chez les 19-34 ans, contre 43 % pour l'ensemble des agents de la DG. La direction « partage » ce constat, mais rien n'est fait pour y remédier. Le choix de la direction au niveau national est d'ignorer complètement ces problèmes en se reposant sur une fatalité du choix des orientations professionnelles en fonction du genre, alors qu'il est possible de combattre ce phénomène en agissant notamment sur le recrutement et la formation via les écoles. Au contraire, on continue de favoriser les carrières des hommes en exigeant une mobilité géographique pour les promotions, en exigeant 2 ans de départ à l'ENSAI à Rennes pour le passage en A, en n'appliquant pas la charte du temps, etc.

De gros changements auront lieu dans les années à venir sur la réalisation du bilan social, puisqu'une nouvelle loi encadre la production des données d'entreprises en exigeant plus d'informations, avec la possibilité pour certains représentants syndicaux de requêter directement une base de données anonymes afin d'en extraire les informations les plus pertinentes ([pour aller plus loin sur ce nouveau Rapport Social Unique](#)).

Situation Covid à la DG

Le 17 février, le conseiller de prévention nous signalait que contrairement aux autres établissements de l'Insee, la DG ne connaissait pas de baisse du nombre de cas de Covid. Il nous a cependant affirmé qu'il n'y avait pas de cas avéré de contamination au sein de la DG. Il a pu nous éclairer sur la politique sanitaire très floue de la DG : un agent cas-contact, vacciné ou non, est autorisé à se mettre en télétravail exceptionnel après avoir parlé au conseiller de prévention. Nous approuvons cette initiative laquelle bien sûr permet de diminuer les risques de

contamination tout en évitant de devoir faire part de son statut vaccinal à ses collègues.

Déclinaison du plan vert de Bercy

Un plan Bercy Vert 2022 a été lancé le 1er mars à l'Insee. Ce plan ministériel reste très superficiel et se contente de [faire de la comm' pour le recyclage du papier et des potagers au beau milieu de Bercy](#). Pour l'heure [sa première déclinaison à l'Insee](#) consiste en une boîte à idées ouverte aux agents. Dans le même temps les syndicats Sud et CGT de l'Insee mènent des groupes de travail sur les questions d'écologie avec comme première préoccupation un plan sur la cantine d'entreprise, applicable à l'Insee.

* * * * *

Le Covid n'a pas disparu

La vague d'omicron est passée, mais il y a encore 137 000 nouveaux cas et 119 décès hospitaliers par jour en moyenne sur les 7 derniers jours (02/04, covid tracker). Le gouvernement lève les restrictions alors que les objectifs qu'il s'était fixés ne sont pas atteints. Retour sur des préjugés qu'on entend encore, et parfois venant de ceux qui nous gouvernent.

Les vaccins ne nous permettent pas de gérer complètement la pandémie.

Certes le vaccin protège des formes graves, voire des Covid longs, [mais son efficacité décroît avec le temps](#). L'infection du Covid se fait par le nez, où il peut se reproduire. Dans un deuxième temps, il contamine les poumons et d'autres organes comme le cerveau. Les vaccins actuels sont efficaces contre ces propagations internes, beaucoup moins contre la transmission. Les vaccins en spray nasal qui permettraient de limiter la transmission sont seulement en cours de développement.

Les masques FFP2, l'aération meilleures solutions à titre préventif

Ce virus se transmet par aérosol, et de manière marginale par gouttelettes et par contact (Source : [The Lancet](#), [the BJM](#)). Comme un gaz, comme de la fumée de cigarette qui remplirait une pièce et qui resterait tant que la pièce n'a pas été aérée ([une vidéo de simulation](#)).

L'aération et les masques, particulièrement les masques FFP2, constituent les meilleures mesures de prévention. Les masques en tissu ou chirurgicaux ne filtrent pas assez, et sont souvent mal ajustés ou mal adaptés à la morphologie ([test d'ajustement](#), [mode spéciale pour les barbus](#)).

Une [nouvelle étude](#) sur l'efficacité des masques en intérieur indique que l'utilisation de masques chirurgicaux a permis de réduire les infections de plus de 60 %, et qu'une augmentation substantielle est observée avec des masques FFP2 : jusqu'à plus de 80 %. Le suivi des niveaux de CO2 permet une bonne approximation du renouvellement de l'air, permettant de voir si l'installation de purificateurs d'air est nécessaire.

Plus on laisse circuler le virus, plus il a des chances de muter.

Et rien ne dit que ces variants seront moins dangereux : ce n'est pas parce que l'Omicron était moins sévère que le Delta, que le variant suivant ne sera pas à nouveau plus sévère. Le variant Omicron BA1 [est plus contagieux mais moins sévère que Delta, et autant que celui d'origine](#). Nous avons la chance d'avoir des vaccins qui limitent les dégâts, mais il va falloir que les vaccins évoluent au gré de probables variants.

Une forme endémique ce n'est pas bien

[Une maladie endémique](#) qualifie une maladie constamment présente dans une population donnée, sans apport d'intrant externe. « Endémique » ne signifie pas « bénin ». Par exemple le sida et le paludisme sont eux aussi endémiques : le sida c'est : [680 000 morts par an et 36 million de morts au total](#) et le paludisme [400 000 morts par an](#). La tuberculose était endémique, avec des millions de morts et des millions de malades chroniques. Les vaccins et des mesures d'assainissement ont permis de presque en finir avec la tuberculose. De telles mesures seront nécessaires pour le Covid, pourquoi ne pas commencer de suite ?

Les 10 % de Covid longs, on en parle ?

On a signalé plus de 100 symptômes ou difficultés à effectuer des activités quotidiennes. Environ 80 % des adultes ayant eu le Covid ont signalé au moins un symptôme à court terme (4 à 12 semaines après leur infection initiale par le Covid-19). Environ 60 % ont signalé au moins un symptôme à long terme (plus de

12 semaines après leur infection initiale par le Covid-19). Enfin, 10 % ont déclaré qu'ils étaient incapables de retourner au travail à long terme (Source [santé publique canada](#) et [son étude](#)).

Contracter le Covid dégrade la santé mentale, y compris après des infections non hospitalisées, [avec un risque plus élevé de dépression, de déclin neurocognitif](#). Une étude aux États-Unis sur plus de 150 000 personnes Covid montre que contracter le Covid augmente le risque de développer une maladie cardiovasculaire, y compris [chez les infections non hospitalisées](#). Un article [estime que 10 à 30 % des personnes ayant eu le Covid pourraient développer des symptômes de Covid long](#).

Les immunodéprimés, les grands oubliés ?

Les 230 000 immunodéprimés en France, ne peuvent pas compter sur les vaccins. En janvier, [ces personnes représentaient dans certains hôpitaux jusqu'à 30 %](#) des malades hospitalisés pour Covid-19 en réanimation ou en soins intensifs. L'immunodépression n'est pas la seule contre-indication médicale à se faire vacciner. Que faire pour toutes ces personnes privées de vaccin ? Ne les oublions pas. Il faut de l'argent pour les hôpitaux, pour la recherche ! Il faut cesser de fermer des lits d'hôpitaux !

Ce n'est pas la faute des non-vaccinés

Nombre de non-vaccinés le sont pour difficulté d'accès au vaccin : ce sont les plus précaires, les plus âgés, ceux qui ont du mal avec doctolib... et ce sont aussi eux qui sont en première ligne (pas de télétravail...). Le passe sanitaire ou vaccinal n'a eu que peu d'effet sur ces populations, elles sont peu mobiles, ont peu de loisirs. Il n'a pour effet que de les ostraciser un peu plus. Plutôt que de les stigmatiser, il faut aller vers elles, lutter contre les déserts médicaux, contre la précarité... Les antivax fervents sont une minorité parmi cette population.

Il y a aussi celles et ceux qui se méfient de possibles effets à long terme d'un vaccin bouclé dans des temps records, et donc inhabituels. Les mensonges successifs du gouvernement (ce virus qui devait rester en Chine, inutilité du masque, pas de transmission à l'école, un simple 1er vaccin qui devait tout résoudre, stigmatisation d'une partie de la population pour créer la division...) ont bien contribué à cette défiance générale.

Que pourraient faire les gouvernements ?

- Continuer de promouvoir la vaccination, notamment en privilégiant les autres voies qu'internet.
- Lever les brevets, pour que tout le monde ait accès à la vaccination et pas seulement les pays riches. En début d'année, seulement 10 % des populations africaines sont vaccinées, et là aussi il faudra re-vacciner. Tant que le covid continuera de circuler en Afrique (notamment), on continuera d'hériter de variants un peu partout à travers la planète (y compris en France). Les pays riches sont loin d'avoir rempli les engagements dont ils se vantaient il y a presque un an au tout début du dispositif « Covax ». Et il ne faut pas compter sur les gros laboratoires comme Pfizer pour aller vacciner en Afrique (pas assez rentable, pour plus de détail, lire l'article Dispositif Covax et vaccins à travers le Monde : en l'état les promesses non tenues des pays riches de [notre précédent journal](#)).
- Distribuer gratuitement des masques, de préférence FFP2, avec incitation d'usage en intérieur.
- Investir dans des dispositifs pour la qualité de l'air intérieur, rénover les bâtiments mal aérés (dans les écoles des fenêtres ne s'ouvrent pas, et deux ans plus tard les filtres d'aération sont toujours attendus ; dans de nombreux bâtiments le système de ventilation n'est pas assez efficace...).
- Mettre en place un véritable système de suivi des chaînes de contamination et de veille sanitaire, afin que les prochaines épidémies puissent être mieux gérées (voir la tribune Un arsenal sanitaire large [pour en finir avec la pandémie et prévenir les suivantes](#)).
- Cesser de supprimer des lits d'hôpitaux, et réinvestir dans le système de santé (système hospitalier et médecine de ville).

* * * * *

Forfait mobilité durable à l'Insee

La contrainte des 100 jours d'utilisation du vélo ou du covoiturage pour les trajets domicile-travail a privé de nombreux agents du forfait mobilité durable. Tandis que

de nombreux agents n'ont pas osé faire cette demande (après avoir compté leurs jours de présence), d'autres se le sont vu refuser par l'administration parfois pour bien peu de jours.

L'année 2021 ayant été une année particulière (télétravail exceptionnel imposé sur certaines périodes, fortement recommandé sur d'autre), nous pensons que la direction aurait dû faire preuve de plus de mansuétude et de clairvoyance, [comme nous l'avions demandé le 16 décembre](#). Au contraire, la direction a pris/perdu du temps pour procéder au décompte des jours de présence des agents ayant fait la demande. Ce zèle n'était ni nécessaire ni obligatoire, car rien dans la loi n'oblige l'administration à vérifier le nombre de jours de présence : « L'utilisation d'un vélo [...] **peut** aussi être contrôlée par l'administration employeur ». De plus, pour compter les jours de présence, la direction a sans doute utilisé Sirhius, oubliant ainsi de comptabiliser les trajets que l'agent a pu effectuer sur un jour posé en télétravail (pour venir travailler en présentiel, ou juste pour venir chercher un dossier, ce qui est autorisé). Alors que la direction nous parle de plan vert, elle a raté une occasion de montrer sa réelle volonté de favoriser les modes de transports « verts ».

[Dans un précédent article](#), nous remontions déjà les inégalités entre privé et public sur ce forfait et les incongruités.

Pour favoriser les transports « verts » comme le vélo, nous demandons donc un assouplissement des contraintes pesant sur ce forfait.

Ne plus conditionner l'octroi du forfait « mobilités durables » à un nombre minimal de jours d'utilisation du vélo ou du covoiturage.

Les remboursements de pass navigo sont quant à eux faits sans justificatif de présence minimale sur site : nous demandons donc la même règle pour ce forfait « mobilité durable » que pour le Pass Navigo. Le comptage précis des jours de présence ne peut d'ailleurs pas se faire pour les agents au forfait, ni même pour les agents pointant puisqu'il est permis aux agents administrativement en télétravail de venir sur site sans pointer, que ce soit juste pour récupérer un dossier ou pour rester travailler en présentiel.

Pouvoir cumuler avec le remboursement de l'abonnement de transports en commun

Pourquoi un agent qui pour venir au travail cumulerait train et vélo devrait choisir entre deux modes de remboursement ? Le but de ce forfait étant aussi d'inciter les agents à utiliser plus massivement des moyens de transport moins polluants, les agents devraient pouvoir cumuler les deux modes de remboursement. Ainsi les agents qui « panachent » et se déplacent en voiture pour aller dans une gare puis prendre un train passeraient-ils peut-être au vélo ou au covoiturage s'ils y étaient incités financièrement.

Augmenter le montant du forfait mobilité durable

Pourquoi plafonner ce remboursement à 200 €, bien moins au final que le remboursement d'un pass Navigo ? Ce remboursement est plafonné à 200 € par an dans la fonction publique, [alors qu'il peut atteindre 500 € dans le privé](#). Là aussi on voit bien que l'incitation à utiliser le vélo n'est pas la même que celle portée au Pass Navigo. Alors même que le vélo pollue encore moins que les transports en commun...

D'ores et déjà, [Solidaires Finances](#) (Solidaires des directions de Bercy) a remonté ces revendications au niveau ministériel.

* * * * *

Macron, Péresse, Zemmour et Le Pen : des programmes contre les intérêts des salariés en général, et des fonctionnaires en particulier

Alors que Le Pen, Zemmour et Péresse se disputent le titre de principal opposant à Macron, il est frappant de constater à quel point leurs programmes économiques et sociaux convergent. Pour résumer, ils suivent dans les grandes lignes les préconisations du Medef, et n'ont que du sang et des larmes à offrir aux salariés. Bien sûr, il y a des différences entre ces programmes (Zemmour et Le Pen y ajoutent des mesures racistes), mais leur identité néolibérale commune saute aux yeux.

Les premières déclarations de Macron ne laissent aucun doute sur l'axe de sa campagne : une thérapie

néolibérale de choc, d'autant plus qu'il n'aura plus le souci de se faire réélire en 2027...

Au programme : nouvelle baisse des impôts de production pour les patrons, dynamitage des 35 h (avec une modulation du temps de travail en fonction de l'âge), augmentation de l'âge de départ à la retraite, hausse des frais d'inscription à l'université... et bien sûr rien pour les agents de la fonction publique ! Alors que l'inflation explose, il n'y a aucun engagement à augmenter le point d'indice ! Et pour les bas salaires ce ne sont que quelques petites rustines (« chèque essence » etc.) : aucune revalorisation du SMIC, etc.

Péresse s'inscrit dans les pas du Fillon de 2017 : elle promet 150 000 suppressions nettes de postes de fonctionnaires (200 000 suppressions et 50 000 créations pour la police nationale et les forces de l'ordre essentiellement). Bien sûr aucune hausse du point d'indice ! Pour augmenter notre pouvoir d'achat, elle ne propose que la baisse des cotisations salariales... qui devront être compensées par le budget de l'État, c'est-à-dire par nous-mêmes ! C'est une arnaque classique : faire croire que les cotisations sociales sont une « charge » pour les salariés, alors que c'est une partie



	Macron	Pécresse	Zemmour	Le Pen
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	64 ans	en fonction de l'âge d'entrée dans la vie active
Hausse du SMIC ?	non	non	non	non
Temps de travail	moduler le temps de travail en fonction de l'âge	sortie des 35 heures	Aucun impôt et cotisation sur heures supp	
Suppression de postes de fonctionnaires	flou	150 000	pas explicite mais induit par les baisses d'impôt	pas explicite mais induit par les baisses d'impôt
Cotisations sociales	baisse	baisse	baisse	baisse
Nouvelle baisse des impôts de production ?	oui	oui	oui	oui
Dégel du point d'indice dans la fonction publique ?	Vague promesse de revalorisation d'ici l'été	non	non	non
Suppression du prélèvement forfaitaire unique ?	non	non	non	non
Rétablissement de l'ISF ?	non	non	non	non

(socialisée) de notre salaire qui finance notre protection sociale. Elle veut aussi en finir avec les 35 heures, baisser massivement les impôts de production, augmenter l'âge de départ à la retraite. Et permettre aux grandes fortunes comme elle de payer encore moins d'impôt sur les successions...

Zemmour veut en finir avec la sécurité sociale et s'attaque à tout notre système de protection sociale : « l'argent que vous gagnez à la sueur de votre front ne doit pas atterrir dans je ne sais quelle caisse publique mais sur votre compte en banque » (meeting à Lille). Zemmour joue la surenchère pour séduire les patrons (il est déjà soutenu par Bolloré sans qui sa candidature improvisée n'aurait pas été possible) : baisse massive des impôts de production, hausse de l'âge légal de départ à la retraite, et bien évidemment aucune mesure de revalorisation salariale. Les baisses massives d'impôt pour les plus riches (notamment les droits de succession) auraient inévitablement pour conséquence d'importantes suppressions de postes dans la fonction publique.

Quant à Le Pen, elle a longtemps voulu faire croire qu'elle était la défenseuse des « petits » contre les « gros », en mettant en avant quelques mesures sociales. Mais ce vernis craque de plus en plus, car elle veut rassurer le grand patronat. Pour asseoir sa « crédibilité », elle a abandonné sa seule mesure sociale significative : le retour à la retraite à 60 ans. Elle ne propose ni augmentation du SMIC, ni hausse du point d'indice. Comme les autres candidats néolibéraux elle veut attaquer notre salaire socialisé pour financer une hausse du salaire net.

En tant que section syndicale défendant les intérêts des agents de la fonction publique, nous nous opposons clairement aux programmes de ces 4 candidats. Selon nous l'enjeu est important, qu'aucun de ces 4 candidats ne remporte cette élection présidentielle.

* * * * *

La situation à Calais : des méthodes de dissuasion sans cesse plus répressives

Où en est-on depuis 2016 à Calais ?

En octobre 2016 la « Jungle » de Calais était démantelée à grand renfort de battage politico-médiatique. Sans surprise, la présence sur place de personnes migrantes aura évidemment repris, même si ce fut dans de moindres proportions et de façon plus éparse vu le dispositif policier pléthorique mis en place afin de démanteler systématiquement « tout point de fixation ».

Ces démantèlements, très majoritairement illégaux, se font (par exemple) en lacérant les tentes des migrants y compris en plein hiver, en confisquant duvets, en supprimant les points d'eau, et en allant même jusqu'à interdire (arrêtés préfectoraux) toute distribution alimentaire. Et bien entendu sans aucune possibilité pour les personnes directement concernées de se défendre devant un juge. On n'est donc déjà plus dans un État « de droit ».

Dans le même temps les manœuvres de harcèlement policier et judiciaire des personnes solidaires se sont multipliées, alors que ces solidaires ne font que pallier les carences d'un État dont c'est pourtant la mission (et qui se défait de ses obligations). Et alors même que certaines de ces associations (notamment les plus grosses) sont en bonne partie financées par des subventions reçues des pouvoirs publics.

Situation actuelle dans le Calaisis

Actuellement ils.elles seraient de 1 000 à 1 500 personnes dans l'attente de pouvoir tenter ou retenter (ou re-retenter...) de passer en Angleterre, au gré de la météo. Notamment des Afghans, des Syriens, des Soudanais... Depuis 18 mois, les tentatives pour traverser la Manche se sont multipliées, sur des embarcations de plus en plus « improbables ». Les points de départ s'étendent désormais tout le long du littoral (du Calvados à la Baie de Somme). Si ces tentatives sont devenues sans cesse plus fréquentes, c'est que pour celles et ceux qui sont là, c'est désormais la seule issue : la voie terrestre (camions) est totalement verrouillée, toute la zone portuaire étant désormais barricadée (barbelés, électrification, miradors, caméras infrarouge etc).

De temps à autre les tentatives en canots défraient la chronique, dès lors qu'il y a plus de morts « que d'habitude » (comme fin novembre 2021 suite à ce naufrage ayant causé le décès de plus d'une trentaine de personnes, dont des femmes et des enfants). Drame à l'issue duquel les autorités britanniques et françaises se sont renvoyé la balle dans une partie de « ping-pong » absolument indigne. Côté français, le ministère de l'Intérieur avait annoncé prendre en charge l'inhumation des corps : même cet engagement n'aura pas été tenu... ce sont des associations qui ont dû s'en charger. Depuis le début des années 2000 ce sont environ 400 personnes qui ont ainsi perdu la vie à la frontière franco-britannique, que ce soit en mer, sous des camions, le long de voies ferrées, ou suite à des traques policières.

La mobilisation de début février à Calais

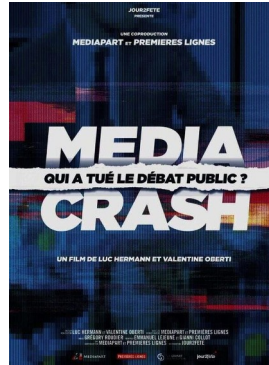
Début février 2022 a eu lieu à Calais une marche de commémoration pour les victimes de ces politiques meurtrières européennes et française. C'était un appel international pour la convergence d'associatifs, d'humanitaires et de militants. Cette mobilisation n'aura pour ainsi dire été relayée par aucun média national.

En revanche, quelques semaines plus tôt, la venue sur place des seuls Le Pen, Zemmour et autres Darmanin avait été largement relayée par différents médias « conventionnels ».

Objectif clairement affiché : dénoncer « le symbole d'une immigration folle » (dixit Zemmour).

Le 4 février dernier, en guise de squat d'urgence, quelques dizaines de militants « No Border » ont investi deux bâtiments inoccupés et totalement désaffectés (sur Calais il y en a plein). Vendredi 11 février, après plusieurs jours de blocage et de harcèlement par les forces « de l'Ordre », ces bâtiments ont été évacués au prix d'un

Media Crash : qui a tué le débat public ?



Il y a ce que vous voyez, ce que certains souhaitent que vous voyiez, et ce que vous ne voyez pas. Jamais la France n'a connu une telle concentration des médias privés. Quelques industriels milliardaires, propriétaires de télévisions, radios, journaux utilisent leurs médias pour défendre leurs intérêts privés. Au détriment de l'information d'intérêt public.

Actuellement [au cinéma](#).

déploiement de moyens absolument ubuesques (hélicoptère compris, tout ça financé par le contribuable). Et au prix d'une tentative de black-out, s'agissant des quelques journalistes présents sur zone. Plus largement, les opérations de démantèlement de campements sont dorénavant interdites d'accès à tout journaliste.

Quelques semaines auparavant, un prêtre jésuite et un couple de militants avaient dû entamer une grève de la faim, pour tenter de capter un peu l'attention des médias. Peine perdue : le déni ambiant et institutionnel persiste.

U.E : une vaste prison à ciel ouvert... bien plus qu'une terre d'accueil (et même bien plus qu'une « forteresse »)

Cette U.E. et cette France sont donc de moins en moins « terres d'accueil » : il s'agit désormais d'une grande zone d'errance où règnent souvent l'intimidation et l'illégalité policière, en violation de certaines conventions internationales dont la France est pourtant signataire. Tous les spécialistes savent pourtant qu'à moyen/long terme ces politiques purement sécuritaires sont vaines.

Comme le montre son histoire plus ancienne, l'Europe ne sera jamais une « forteresse ». Raconter ça, c'est faire soit dans l'ignorance et la cécité, soit dans une forme de manipulation qui à des degrés divers conduit à flatter les instincts les plus vils.

De 2018 à 2021, le taux de réussite des traversées en Manche est allé croissant. Si les drames en mer se sont multipliés, le nombre de traversées a quant à lui explosé. Selon les autorités britanniques, ce sont 29 000 personnes qui ont effectué cette traversée en 2021, contre 8 500 en 2020, 1 800 en 2019 et 300 en 2018. À terme la seule conséquence tangible de ces « politiques » qui visent soi disant à la dissuasion c'est de rendre les parcours migratoires de plus en plus longs, de plus en plus risqués et de plus en plus mortels.

Plus qu'une « forteresse » (ici supervisée par Frontex, avec des accords entre l'U.E. et des milices « d'État » libyennes mais pas seulement), l'U.E. est surtout devenue une sorte de prison à ciel ouvert où ces damnés de la Terre ne font qu'errer de pays en pays, parfois durant des années, au gré de telle ou telle demande d'asile déboutée ¹, au gré des relevés d'empreintes de force pour alimenter le fichage des bases Eurodac, au gré des pushbacks totalement illégaux commis à nos frontières, au gré des « relocalisations » induites par cette absurdité que constitue le règlement de Dublin, au gré des hotspots et au gré des traficotages en tous genres visant à « externaliser » nos frontières (U.E./Libye, U.E./Maroc, U.E./Turquie, France/R.U., etc.). Ce règlement insensé dit « de Dublin » contraignant, lui aussi, nombre de réfugiés à stationner voire à se fixer en des endroits où ils n'avaient strictement aucune intention d'aller.

Pour nombre d'entre eux/elles, cette prison à ciel ouvert de l'U.E. signifie un état de fuite permanent. À l'exception toutefois des Ukrainiens qui, étant dispensés de « règlement de Dublin » et de toutes « relocalisations », peuvent aller où bon leur semble

dans Schengen, et pour qui (et ça c'est une première) la protection subsidiaire est automatiquement décrétée. Rappelons que ces mêmes dirigeants et médias européens, à des degrés divers, nous parlent sans cesse et depuis des années de « crise des migrants » dès lors qu'il s'agit d'exilés de toutes autres nationalités. Lesquels exilés, bien souvent, fuient eux aussi un pays en guerre. Les notions de « réfugié » et « d'accueil » sont donc à géométrie variable, ce qui montre clairement que depuis 2015 on est bien plus sur une crise de l'accueil que sur une crise dite « migratoire ». Si cette U.E. peut accueillir 4 millions d'Ukrainiens, elle pouvait accueillir plus d'un million de Syriens, bien plus d'Afghans, bien plus de Soudanais, etc. Quant aux Sud-Soudanais, aux Yéménites et autres Centrafricains, on n'en parle même pas puisqu'ils n'ont même pas les moyens de migrer pour fuir et s'exiler.

En France, le climat électoral qu'on connaît se solde évidemment par une surenchère répressive, notamment sur Calais mais pas seulement. Une large part du personnel politique fait usage de cette question « migratoire » comme repoussoir et comme outil d'instrumentalisation populiste. Y compris par exemple en collant ça sur le dos des trop fameux « passeurs ». Or la première cause de ces trafics et des drames humains qui vont avec, ce sont évidemment les politiques anti-migratoires. En d'autres termes ils ont le dos large, les « passeurs »...

1. taux de refus global des demandes d'asile dans l'U.E (2019-2021) : très légèrement en dessous de 50 % ; taux de refus en France : environ les deux tiers (OFPRA 1ère instance + CNDA en appel inclus).

Sinon deux autres brefs rappels :

- en France, la proportion d'immigrés est à peu près dans la moyenne de l'U.E : 13 % (y compris les Français nés à l'étranger) contre 12 % dans l'ensemble de l'U.E (Espagne et R.U 14 %, Belgique 17 %, Allemagne 18 %, Luxembourg 47 %),
- environ 80 % des migrations subsahariennes sont des migrations « Sud / Sud ».

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions faire remonter vos revendications, inquiétudes, propositions...



*Nous contacter et suivre notre actualité :
Mail de la section DG : :DG75-Syndicat SUD
Site national : <http://www.sudinsee.org/>*